New Nouveau Brunswick

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Réinspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant		Date d'inspection
Les P'tits Baie Marins Inc.		Le 29 octobre 2026
Nom de l'établissement		**Numéro de permis**
Les P'tits Baie Marins		2019617
Adresse		**Numéro de téléphone**
5362 route 117 Baie-Sainte-Anne NB E9A 1V9		(506) 228-4563
Type de permis	**Nombre maximal d'enfants**	**Âges des enfants**
Garderie éducative à temps plein	56	NOURRISSONS PRÉSCOLAIRE ÂGE SCOLAIRE
Personnel SGE	**Titre du poste**	
Venessa Sullivan	Inspecteur/Inspectrice	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11(c)(ii) Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : c) dans une garderie éducative à temps plein ou à temps partiel : (ii) à compter du 1er juillet 2020, (A) au moins 50 % des éducateurs doivent être titulaires d'un certificat en éducation à la petite enfance d'un an ou posséder une formation équivalente selon le ministre, (B) l'administrateur doit être titulaire d'un certificat en éducation à la petite enfance d'un an ou posséder une formation équivalente selon le ministre.	11(c)(ii)	06 oct. 2026	06 oct. 2026
Commentaires: L'établissement ne respecte actuellement pas l'exigence réglementaire relative à la formation du personnel. Présentement, 1 éducateur sur 4 détient un certificat en Éducation de la petite enfance. Le retour d'un éducateur de son congé de maternité en janvier 2026 devrait porter ce nombre à 2 sur 4. La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux

Une re-visite a été effectuée afin de compléter l'inspection annuelle de renouvellement. Les ratios étaient respectés au moment de la visite.
Les enfants ont été observés lors de périodes de jeu libre à l'intérieur ainsi qu'à l'extérieur. Les routines de préparation au dîner, y compris l'utilisation des toilettes et le lavage des mains, ont également été observées. Aucun enfant d'âge scolaire n'était présent, puisque l'établissement ne compte actuellement aucun enfant d'âge scolaire inscrit.

La garderie éducative rencontre les exigences des règlements de la Loi sur les services de la petite enfance. Le permis est recommandé.

original signé par
Venessa Sullivan
Signature Personnel, Service de garderie éducative

29 octobre 2026
Date

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"